

Observation PARMENTIER S.

Objet : avis défavorable à l'installation d'usines d'enrobé en milieu urbain et péri urbain

Monsieur le préfet ,

A vous à qui nous nous en remettons , à qui nous demandons une attention très particulière en ces temps ou nous ne comprenons que trop bien que notre terre sur laquelle nous sommes simples locataires a besoin de respirer pour continuer à vivre une vie non écourtée , tout comme nous , habitants jeunes et moins jeunes .

Notre cause me semble noble , se protéger et protéger nos enfants ( future génération qui doit être sensibilisée ) , nous prémunir des causes à effets , des effets cocktails de polluants .... Protéger les éléments naturels qui sont encore de ce monde , protéger l'agriculture quand elle est responsable .... Il y a tellement d'éléments à protéger après avoir consommé nos terres à mauvais escient depuis des temps !

J'ai 33 ans et jamais je ne pensais aspirer à une telle combativité , à une telle ouverture d'esprit , de conscience un jour concernant les enjeux des usines polluantes en milieu urbain et péri urbain .

Mais voilà , je remonte le fil des ans et repense à des instants paisibles petite à me promener chez ma grand-mère sur la commune de Bouguenais , rien ne pouvait gâcher cet instant de bonheur , simple mais si rare de nos jours . \*

Une odeur acre , les yeux qui brûlent et me font pleurer , la george qui brûle ... je rentre en courant et on m'explique qu'une entreprise de poids cohabite avec nous !!! ( entreprise d'enrobé à chaud )

Je ne comprends pas , puis je restreint mes sorties en fonction de leurs heures de productions .

Aujourd'hui , cela fait plus de 40 ans que nous , riverains de ce genre d'usine cohabitons maladivement avec ce type d'industrie polluante ( quitter un lieu de famille ou revendre en conscience qu'une autre famille va subir et mettre en danger ses enfants , ma conscience se bouscule ) ....

**A quel besoin répond cette implantation quand on sait que celles existantes sur le territoire ne fonctionnent qu'à 50% ?**

Monsieur , le principe de précaution est de mise , l'homme n'a aucun pouvoir et n'est au dessus de rien mais vous monsieur , vous avez l'opportunité de nous

rendre un cadre de vie vivable , d'éviter de faire vivre un enfer à de nombreuses familles , de protéger la population et nos enfants .

Il y a 50 ans en arrière , nous ne savions pas ce qui ressortait de ces cheminées ... aujourd'hui nous le savons ( des produits toxiques classés cancérigènes pour certains par l'ARS ) alors s'il vous plait , hormis votre fonction qui est de protéger la population , entendez ces appels et préserver nous de ce genre d'industries près de nos maisons .

Comptant sur votre écoute , je vous remercie .

problème de cohérence avec les enjeux du projet de territoire 2017-2030 de la communauté de communes -> <https://www.cc-nozay.fr/projet-de-territoire-2017-2030/>

    pilier 1 : un socle naturel, identitaire et préservé

        enjeu n°1, protéger et valoriser les ressources et milieux naturels garant de la qualité de l'environnement et du cadre de vie.

        enjeu n°2, promouvoir et valoriser le patrimoine et l'activité agricole en lien avec les ressources et milieux naturels.

    pilier 3: des réseaux essentiels à la qualité de vie

        enjeu n°6, stimuler et renforcer la dynamique économique et donc le développement des activités et des emplois.

-L'artificialisation des terres :diminution du nombre de terres nourricières, imperméabilisation des sols...

-Risque de pollutions (air, sol eau) ; rejet dans l'atmosphère de produits toxiques (Monoxyde de carbone, oxyde de soufre, composés organiques volatiles, HAP, métaux lourds...)

-Risque d'intoxication des citoyens et animaux consommateurs des produits agricoles des fermes attenantes (intoxication aux HAP, Composés organiques volatiles, métaux lourds...)

-Risque sanitaire pour les riverains du projet; travailleurs et habitants, qui sont parfois aussi les deux... (maladies auto-immunes, maladies reprotoxiques, cancers...)

-Risque d'"effet cocktail" (voir l'émission de Julie Pietry sur interception) cancers pédiatriques Sainte-Pazanne et Saint Rogatien.

<https://www.franceinter.fr/emissions/interception/interception-06-decembre-2020>

-Risque de perte de label AB et donc d'activité pour certains producteurs  
attendants: Qui prendra en charge les conséquences des pollutions éventuelles?

-Risque de pollutions olfactives, sonores (pétition en cours sur la zone de l'Hérette  
à Héric contre le bruit du concassage) et lumineuses. impact sur la faune et la flore

-Risque d'accidents technologiques (incendies, explosion... le risque 0 n'existe pas!)  
présence sur site de 2 citernes de propane de 30m<sup>3</sup>

-Risque de difficulté de transmission des fermes

-saturation du réseau routier

Sophie Parmentier